



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE À L'INTERPELLATION

Auteur Clément Borgeaud, Olivier Ostrini, Véronique Chervaz et Esther Posse, PS
Objet **Rapport Weidmann -- le Bas-Valais, grand oublié de la mobilité ?**
Date 14.11.2025
Numéro **2025.11.517**

À la suite de problèmes de financement des différents projets d'infrastructures ferroviaires et routières, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a mandaté l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ) pour effectuer une analyse sur la priorisation de ceux-ci. Les résultats ont été publiés en octobre 2025 dans un rapport « Transports 45 » réalisé sous l'égide du Professeur Weidmann.

Le Conseil d'Etat a pris acte des conclusions de ce rapport qui seront traitées par la Confédération et dont la décision finale incombera à l'Assemblée fédérale qui décidera du budget global à accorder (14 ou 24 milliards) et de la priorisation de chaque projet. Le Conseil d'Etat a fait part de sa surprise quant à la priorisation de certains projets dans le cadre de la Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO) qui a réagi publiquement le 9 octobre 2025.

Le Conseil d'Etat s'engage fortement pour la mobilité dans le Bas-Valais, tout comme dans les autres régions du canton. Ces prochaines années d'importants investissements de l'ordre de 450 millions de francs sont prévus sur les infrastructures routières et ferroviaires du Chablais valaisan.

Les nouvelles priorisations fédérales n'ont pas de conséquence directe sur le projet de réouverture de la ligne Sud-Léman. Le dossier de ce projet, intégré dans le projet franco-genevois de développement de la région Sud-Léman, sera déposé d'ici mi-2026 auprès des autorités françaises. La suite à donner incombera à ces dernières qui sont seules compétentes en la matière.

La volonté du Conseil d'Etat de développer l'offre sur la ligne Monthey – St-Gingolph avec un horaire cadencé chaque 30 minutes reste prioritaire. Dans un premier temps et sans nouveau point de croisement à Vouvry, une amélioration de l'offre sera possible après la réalisation des travaux en gare de Monthey prévus en 2029. Moyennant une politique d'arrêts différenciée, l'offre actuelle pourra tout de même être doublée. L'objectif du Conseil d'Etat reste la mise en place d'une cadence à la demi-heure intégrale.

Le Conseil d'Etat reste constamment en contact avec les cantons romands dans le cadre de la CTSO, avec la région française Auvergne-Rhône-Alpes et avec la députation valaisanne à Berne.

Lieu, date Sion, le 6 février 2026